

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 13

**Votants:** 15

**Séance du 10 novembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le dix novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

**Sont présents:** Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Monsieur Ludovic LAUNEAU (Conseiller Municipal), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Madame Nathalie JAUNASSE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

**Représentés:** Marc RUE par Muriel CHERUAU, Guillaume DUBOIS par Valerie BOUIN

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Muriel CHERUAU

---

**Dans le cadre des préconisations concernant les mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de la distanciation sociale, Madame le Maire remercie les membres du conseil de bien vouloir respecter les gestes barrières, le port du masque est obligatoire.**

**Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2021.
- Compte rendu des décisions du Maire
- Recensement de la voirie communale de Charentilly 2021
- Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.) et Participation aux Frais de Branchement (P.F.B.) au titre de l'année 2022
- Commission cantine scolaire pour l'année 2021-2022
- Compte rendu des EPCI.
- Questions diverses :

**Après conseil :**

**Affaires diverses.**

**Désignation du secrétaire de séance : Muriel CHERUAU**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal en date 14 octobre 2021 :**

Pas de remarque.

**Le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2021 est adopté à la majorité (1 abstention J. Boullenger) des membres présents ou représentés.**

**Décisions du Maire :**

- ✓ Signature de l'acte de vente du terrain de Madame Ruffin pour la mise en place de la citerne incendie le 27/10/2021. Devis de bornage en cours. La citerne incendie sera en place semaines 46-47.

- ✓ La commission permanente du Conseil Départemental nous accorde une subvention de 9 184€ en guise de rattrapage du FDSR Socle 2017 pour la mise en place de la ligne de self au restaurant scolaire.
- ✓ Téléphonie. Madame le Maire explique que plusieurs devis de service de téléphonie ont été demandés. Après étude et comparatif, la société Technicophone est la mieux disante. Madame le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent conserver les box internet de la salle M. Guillemot et de la halle sportive. Les élus décident à l'unanimité de conserver les 2 box internet.

#### **Affaires soumises à délibération:**

#### **Objet: Recensement de la voirie communale de Charentilly dans le cadre de la DGF - DE 2021 060**

##### **Vu :**

- le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29 - l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

##### **Considérant :**

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.
- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
- les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune de Charentilly relatifs à la pièce de la Mare, modifiant le linéaire de voirie au 1er janvier 2023.
- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 20 265 mètres linéaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE le linéaire de voirie communale de Charentilly à 20 265 mètres linéaires.**
- **AUTORISE Madame le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023 ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

#### **Objet: Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.) et Participation aux Frais de Branchement (P.F.B.) au titre de l'année 2022 - DE 2021 061**

##### **Madame le Maire expose :**

- \* **Que** par délibération n° 2012-022-7 du 18 juin 2012, le Conseil municipal avait suivi les instructions préfectorales qui imposaient aux Conseils municipaux de se prononcer sur la participation pour l'assainissement collectif (P.A.C.) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- \* **Que** cette disposition est issue de la loi des finances rectificative pour 2012 n° 2012 -354 du 14 mars 2012 (article 30) qui a créé la Participation pour l'assainissement collectif (P.A.C) destinée à remplacer la Participation pour le raccordement à l'égout (P.R.E.) supprimée en tant que participation liée au permis de construire.

- \* **Que** conformément à l'article L 1331-7 du code de la santé publique « les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie réalisée par eux en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.
- \* **Que** la P.A.C. est due par le propriétaire de l'immeuble à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de son extérieur ou de la partie réaménagée de l'immeuble, si ces dernières génèrent des eaux usées supplémentaires.
- \* **Que** le Conseil municipal a fixé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 le montant de la P.A.C. à un coût forfaitaire de 1 350 € par logement dans un immeuble.

**Considérant** l'article L 1331-2 du Code de la santé publique qui dispose que « lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte eaux usées, la commune peut exécuter d'office les parties de branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public et est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux ».

Il s'agit de la Participation aux frais de branchement (P.F.B.) dont le montant pour 2012 et 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 s'élevant à 1 200 €, sans augmentation par rapport à 2011 a été fixé par délibération n° 2011-059-8.8 du 19 décembre 2011.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le montant respectif de ces deux taxes (P.A.C.) et (P.F.B.) au titre de l'année 2022.

**Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Maintient la participation pour l'assainissement collectif (P.A.C.) à un montant de 1 350 € au titre de l'année 2022 et dit qu'un titre de recette correspondant (facture) sera adressé au propriétaire redevable après son établissement en mairie.**
- **Fixe la Participation aux frais de branchement (P.F.B.) à un montant de 1 350 € au titre de l'année 2022, son encaissement étant réalisé comme précédemment.**
- **Autorise madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Objet: Commission restauration scolaire pour l'année 2021-2022 - DE 2021 062**

Madame le Maire propose le renouvellement de la commission restauration scolaire pour le suivi "hygiène et qualité" 2021/2022 qui est composée :

- de parents d'élèves dont 1 de maternelle et 1 d'élémentaire,
- d'élèves (1 du CM1 et 1 du CM2),
- de 2 élus de la municipalité,
- d'1 adulte utilisateur de la cantine,
- de madame la Chef de Cuisine
- de la diététicienne.

Cette commission se réunit 2 à 3 fois par an, à 13h30, pour une durée maximum d'une heure environ.

Le domaine d'application de cette commission est assez large : contenu des assiettes, désirât des enfants relatif au menu, retour des parents, ambiance à la cantine, propreté, hygiène, respect des personnes, bruit, temps pour déjeuner...

Madame le Maire fait part des candidatures pour la commission restauration scolaire :

**Parents d'élèves de maternelle et d'élémentaire :**

- Madame Anaïs LEBAS-CHELLES
- Madame Pia QUENARDELLE-CORMERY
- Monsieur Julien BALZAC

**Elèves élémentaires :**

- Elève CM1 : Achille BROHON
- Elève CM1 : Elouan BRETEAU
- Elève CM2 : Clément LAVIN

**2 élus de la municipalité :**

- Madame Valérie BOUIN
- Madame Brigitte PARISIS

**Adulte utilisateur de la cantine :**

- Madame Cécile Lemarié, directrice de l'école

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**DESIGNE les personnes suivantes pour siéger à la commission restauration scolaire pour l'année 2021-2022 :**

**Parents d'élèves de maternelle et d'élémentaire :**

- Madame Anaïs LEBAS-CHELLES
- Madame Pia QUENARDELLE-CORMERY
- Monsieur Julien BALZAC

**Elèves élémentaires :**

- Elève CM1 : Achille BROHON
- Elève CM1 : Elouan BRETEAU
- Elève CM2 : Clément LAVIN

**2 élus de la municipalité :**

- Madame Valérie BOUIN
- Madame Brigitte PARISIS

**Adulte utilisateur de la cantine :**

- Madame Cécile Lemarié, directrice de l'école

**Personnes travaillant pour la restauration scolaire :**

- La diététicienne
- Madame la chef de cuisine

**AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Madame le Maire informe les membres du conseil que cette commission se réunira le 10 décembre prochain à 13h45.

**Compte rendu des EPCI**

**Commission Economie CCGC du 25 octobre 2021**

J. Boullenger fait un compte rendu.

Il a été abordé le projet de territoire.

Un point a été fait sur les subventions accordées aux artisans du territoire.

ZAE Polaxis : les étapes successives du macro lot sont en cours.

**Commission Tourisme du 19 octobre 2021**

A. Fontaine fait un compte rendu.

Il a été fait un bilan des Goûters et Dîners Patrimoines : 1 055 participants  
Dans ce cadre, 9 dates ont été proposées de juin à septembre.  
Ces événements sont appréciés et la clientèle semble fidélisée.  
Cette manifestation sera renouvelée en 2022 avec la mise en place d'une billetterie en ligne. La programmation sera moins fournie mais se déroulera dans les mêmes lieux.  
La taxe de séjour sera mise en place sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les recettes perçues seront essentiellement employées pour faire de la communication touristique.  
Les mairies devront déclarer toutes les chambres d'hôtes.  
Les chemins de randonnées sont un bel outil de promotion du territoire. (Beaucoup de marcheurs sur la commune de Charentilly en semaine et le week-end.)  
Le plan des chemins est à travailler avec l'agent en charge de la CCGC (Justine). La CCGC va éditer des plaquettes et propose de revoir ou de faire le balisage des chemins.  
L'idée proposée est de faire des randonnées à thèmes sur le territoire et faire une liaison Loir-Loire.

### **Questions diverses**

#### ***Vaccination :***

Madame le maire explique que le centre de vaccination Covid de Neuillé Pont Pierre situé route départementale Les Nongrenières est ouvert tous les matins de 9h à 12h sauf le dimanche et le mercredi de 14h à 17h.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous sur Doctolib ou au 02 47 24 51 39

Le CCAS peut organiser le déplacement. Pour cela, il est possible de contacter la mairie qui en informera le CCAS.

Les informations seront publiées dans l'Echo et sur le panneau d'affichage.

#### ***Nom de l'école communale :***

M. Cherreau rappelle que l'appel à propositions se clôture vendredi 12 novembre prochain. Il y a déjà quelques noms donnés et la sélection se fera dans un premier temps au sein des différentes commissions communales. Il sera ensuite demandé aux habitants de Charentilly de faire un choix.

J. Motard demande qu'en est-il du courrier et de la proposition de madame M. Jaunasse ?

Madame le Maire répond que toutes les propositions seront étudiées comme il se doit y compris celle déposée par madame M. Jaunasse.

J. Motard précise que le sujet du nom de l'école avait déjà été abordé lors du mandat précédent mais que ce point n'avait pas reçu la majorité.

J. Ageorges remarque qu'il serait intéressant lors de la diffusion du nom retenu d'y joindre un explicatif.

#### ***Villages fleuris :***

G. Guyon explique que dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris, le jury régional, après visite de la commune de Charentilly, a maintenu la 2<sup>ème</sup> fleur suite à la commission du mois d'août. L'agent technique, C. Hoguet en charge des espaces verts de la commune était présent lors de la remise du diplôme de la 2<sup>ème</sup> fleur. Suite à un tirage au sort, la commune s'est vue offrir un pommier (Rubinette) à planter. Il sera nécessaire de changer le panneau des Villages Fleuris.

Il est proposé de se rapprocher du Lycée Agricole de Fondettes pour mettre en place un chantier/école espaces verts.

***Cérémonie du 11 novembre 2021 :*** le rendez-vous est fixé à 11h15 place de la mairie, un vin d'honneur sera servi à l'issue de ce rassemblement

#### ***Affaires diverses :***

C. Laveau demande s'il a été prévu un contrôle des bornes à incendie ? Elle explique que celle qui est positionnée dans sa rue est recouverte de ronces.

Madame le Maire répond que toutes les bornes à incendie de la commune ont été contrôlées cet été et demandera aux agents techniques de faire le nécessaire en nettoyage et désherbage.

J. Motard dit qu'il est inquiet de la reprise (couleur) faite sur les trottoirs rue des Mailleries concernant la couleur qui n'est pas du même bain.

Madame le Maire répond que cette remarque a déjà été formulée à l'entreprise et qu'il a été répondu que la différence de couleur s'atténuera au fils du temps mais qu'il était impossible d'avoir le même bain.

J. Boullenger dit que ce préjudice mérite quelques indemnités de la part de l'entreprise en charge car la différence de ton est importante.

Madame le Maire répond que cette demande sera formulée auprès de l'entreprise.

A. Fontaine fait remarquer que suite aux travaux réalisés sur la départementale 938 par le Conseil Départemental, il y a des décrochages et des inondations dès qu'il pleut un peu fort, l'eau venant du haut de la colline.

Madame le Maire répond que cette remarque a été transmise aux services du STA du Conseil Départemental et qu'une prise de contact sera faite directement avec le propriétaire.

Prochaine commission voirie communale : mardi 16 novembre 2021 à 19h00

Prochain conseil municipal : jeudi 9 décembre à 19h00

Fin de séance 19h55